

(N° 159.)

## SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 13 JUILLET 1920

Rapport de la Commission de l'Industrie, du Travail  
et du Ravitaillement, chargée d'examiner le Projet  
de Loi modifiant les traitements des membres du  
Conseil des Mines.

*(Voir les n<sup>os</sup> 247, 302, 330 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,  
séances des 7 et 8 juillet 1920; le n<sup>o</sup> 152 du Sénat.)*

Présents : MM. CLAEYS BOUÚAERT, président-rapporteur; DEMERBE,  
HUBERT (Armand), CROQUET et VERCRUYSE.

MESSIEURS,

La Commission se rallie au projet du Gouvernement qui augmente les  
traitements des membres du Conseil des Mines.

La Chambre des Représentants a voté un amendement permettant aux  
membres du Conseil des Mines d'obtenir leur mise à la retraite, sur leur  
demande, à partir de soixante-cinq ans.

Le Projet de Loi a été voté à la Chambre des Représentants, à l'unanimité  
des 128 membres présents.

Votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Président-Rapporteur,*  
ALF. CLAEYS BOUÚAERT.